



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C  
 " ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION :  
 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
 Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

## NOTRE CINQUIÈME BANQUET

Le 20 mars, avait lieu, dans les salons du restaurant « Le Voltaire », 1, place de l'Odéon, le banquet annuel de notre Amicale.

Naturellement, pour ne pas manquer à la tradition, nous avons rencontré quelques petites difficultés d'organisation.

A l'issue de l'Assemblée générale du 6 février, notre bulletin était prêt; notre ami Moysse faisait un effort considérable pour nous l'imprimer immédiatement; de sorte que, le 25, il pouvait être donné au routeur; mais, une nouvelle fois, les P.T.T. se mettaient contre nous. A cause du changement de titre, ils exigeaient une nouvelle demande de réduction des tarifs d'affranchissement. (C'est bien notre chance : depuis huit mois, cela eût pu être demandé et obtenu.) Malgré tout, le 7 mars, notre bulletin partait. Peut-être, était-ce un peu tard pour certains ?

Quoi qu'il en soit, le dimanche 20 mars, vers 13 heures, nous nous trouvions 54 au « Voltaire ». (Je me risque à publier le nombre, espérant que, cette fois, la direction de l'U.N.A.C. n'en tiendra pas compte.) Il y avait des nouveaux, dont Berger, Cornet, Goreault, Legras, Savreux, mais aussi des dé-faillants et... en plus grand nombre, puisque nous étions 65 l'année dernière. Espérons que nous les reverrons en 1956 et que, pour se faire pardonner, ils emmèneront des « copains ».

Nous pouvons dire que, cette année, les absents ont eu tort, car tout a été fort réussi. Nous avions la situation en plein cœur de Paris, un cadre charmant et surtout un repas qu'eût apprécié le plus fin gourmet. Après un excellent pâté en croûte et une lotte à l'américaine savoureuse, il y eut un quart de poulet accompagné de pommes sautées et de petits pois à la française, le tout absolument à point. Pas de salade, mais mieux vaut manquer d'un mets que d'en avoir et de ne pouvoir le consommer (comme ce fut le cas, l'an passé). Fromages, glaces, des vins, rouges et blancs, fort acceptables, et, pour couronner tout cela, une douzaine de bouteilles de champagne Legras, de Chouilly, près d'Épernay, offertes par notre ami. Au nom de tous, Legras, je te remercie.

Des chansons, il y en eut, mais sans exagération. Borrel se fit applaudir dans trois œuvres de genres assez différents. Les J3 essayèrent d'interpréter un chœur mais, soit dit sans les critiquer, n'y réussirent pas. Vous avez encore beaucoup à faire, jeunes gens, si vous voulez, un jour, prendre la relève des « Compagnons de la Chanson ». Allons, au travail !

Enfin, piqué au vif par une certaine remarque du compte rendu

du banquet passé, et pour jouer son rôle jusqu'au bout, le président parla. Il le fit en ces termes :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Mes chers camarades,

Nous voici une nouvelle fois réunis et cela à l'occasion de notre cinquième banquet. Comme tous mes camarades du Bureau, je regrette que nous ne soyons pas plus nombreux en cette circonstance. J'espérais que, parmi les nouveaux adhérents, il s'en trouverait quelques-uns qui désireraient renouer certaines relations et retrouver, peut-être, un peu de cette ambiance si particulière qui régnait derrière les barbelés. Espoir déçu !

1955 est, pourtant, une date dans notre vie puisque, pour la plupart d'entre nous, c'est le dixième anniversaire de la libération. Comme le temps passe et comme il efface, minutieusement, tout !

Il faut dire, pour la décharge de certains, que, cette année encore,

nous avons eu des ennuis. Il y a deux ans, c'était la grève des transports, l'année dernière, la grève des P.T.T.; cette année, ce sont, de nouveau, les P.T.T. qui nous ont empêchés d'avertir plus tôt : le bulletin, donné au routeur le 25 février, n'a pu être distribué que le 7 mars, du fait que la poste exigeait le renouvellement de l'autorisation de timbrage à tarif réduit, ce qui a demandé un certain temps. Nous essaierons, en 1956, de nous y prendre encore plus tôt afin qu'il devienne impossible d'invoquer l'excuse habituelle.

Nous nous retrouvons, quand même, chaque année, avec tous nos amis fidèles, jusqu'à nos sympathiques camarades du Nord représentés encore ici; je vous remercie de tout mon cœur.

Puisque j'en suis au chapitre des remerciements, je crois de mon devoir de mentionner les noms de ceux qui ont droit à notre reconnaissance du fait qu'ils nous ont apporté des lots pour notre tom-

bola, les Goreault, Mazateau, Gutzwiler, Laverdure, Garfinkel, Tarin, Michaud, Thoreau, ainsi que les maisons Ricard, Bic, Nicolas, Carven, etc., etc...

Je ne vous donnerai pas de détails sur la vie intérieure de notre Amicale; vous avez, je suppose, lu, dans le dernier bulletin, le rapport moral de R. Gaubert et le compte rendu financier de R. Tarin; je ne vous apprendrais rien de nouveau.

Malgré tout, je tiens à vous signaler que nos charges sont de plus en plus importantes du fait des exigences toujours croissantes de l'U.N.A.C. : loyer, quote-part sur les cotisations pour faire face aux frais communs. Croyez bien que ces sorties d'argent ne font pas l'affaire de notre trésorier qui voit déjà le moment venu où nous ne pourrions plus distribuer de secours. Souhaitons qu'il se montre trop pessimiste.

Je veux, maintenant, vous faire remarquer que, si j'ai tenu à vous dire quelques mots après ce bon

repas, ce n'est pas pour vous empêcher de digérer, mais simplement pour ne pas lire dans le prochain bulletin une petite phrase pleine de sous-entendus, telle que : « Le président a été bref » ou quelque autre considération de ce genre. En somme, j'ai travaillé pour le secrétaire qui ne pourra plus affirmer avec véhémence qu'on ne lui apporte aucun élément pour son « canard ». Mon « discours », n'est-ce pas, déjà, un article ?

Je vais terminer en souhaitant ne pas vous avoir trop ennuyés; j'ose espérer que vous ferez bon accueil aux pochettes qui vont vous être présentées et que vous serez satisfaits des lots.

Tout à l'heure, dès que le repas sera terminé, nous aurons deux musiciens qui vous donneront l'occasion de vous dégourdir les jampes. Les charmantes cavaliers seront en nombre, les gentils cavaliers ne manqueront pas : tout doit bien se passer.

Permettez-moi de vous remercier encore et de vous souhaiter un agréable après-midi.

Je ne saurais dire comment fut accueilli ce discours, car, j'avais, malencontreusement, été appelé en bas, mais j'ai l'impression que l'on dut vouloir établir une comparaison entre les talents oratoires du président et ses qualités de chanteur, puisqu'on lui demanda, aussitôt après, d'interpréter « La blanchisseuse », son grand succès. Les réactions, je suis au regret d'avouer que je les ignore. Il y a là un trou dans mon savoir et je me garderai bien de me baser sur des on-dit.

Pendant le café et les liqueurs, on vendit des enveloppes-surprises; il y avait de magnifiques lots : écharpes, statuettes, paquets de cigarettes, parfums, produits d'entretien, bouteilles, huile d'automobile, vases, articles de ménage, bijoux, etc., etc... Une magnifique pièce d'étoffe fit l'objet d'une tombola spéciale. Naturellement, cela permit de payer les frais généraux et donna un bénéfice appréciable.

Enfin, de 17 h. à 20 h. 30, on dansa. Deux musiciens avaient été engagés, mais il s'en présenta six ou sept de plus, que, naturellement, nous considérâmes comme bénévoles. Nous eûmes donc un véritable orchestre tout à fait dans la note actuelle dans le quartier (Saint-Germain-des-Près n'est-il pas à deux pas ?). Les jeunes y trouvèrent leur compte et les vieux s'adaptèrent très vite.

Vers 20 h. 30, on fut obligé de se séparer en se promettant de ne pas faire défaut l'année prochaine. Il y a tout lieu de penser que « Le Voltaire » nous reverra.

Louis Maurel.

R. Gaubert.

## LETTRE A R. GAUBERT Secrétaire général de l'Amicale du Stalag II C

Cher Ami,  
Ton appel n'aura pas été vain ! Je comprends ton découragement devant l'apathie de la masse qui t'entoure mais ta persévérance n'en est que plus méritoire, et je t'en félicite.

Nous lisons tous avec plaisir « notre journal » tout y est intéressant jusqu'à la lecture de « la Rentrée » qui prouve que tel ou tel camarade n'a pas encore « dévié »; mais chacun devrait aussi penser à ce qu'il a fait en dehors du paiement de sa cotisation.

Emportés par le tourbillon de nos affaires ou autres préoccupations, nous hésitons à sacrifier quelques minutes de nos loisirs pour te donner cette manne de copie que tu nous réclames avec tant d'insistance. Il est facile d'accuser le secrétaire-gérant... mais l'accusateur a-t-il battu sa coulpe ? Si 2 % des abonnés t'envoient quelques lignes annuellement, tu serais submergé et tu perdrais ton temps à l'élagage.

Je pense surtout qu'une bonne partie de nos camarades est embarrassée par le choix d'un sujet. Pourquoi ne pas leur en proposer ? Le C.A. pourrait étudier cette question à cette prochaine réunion. Certes, les questions de pécule, remboursements, pensions d'invalidité, rappels de solde, etc... nous intéressent, mais ces questions sont surtout du domaine de l'U.N.A.C... et des parlementaires.

Je suggère que l'on pourrait proposer à nos camarades de raconter quelques chics gestes dont ils ont

été les témoins au cours de leur captivité. Le public a été trop longtemps mal informé sur nous par des ouvrages diffusés pendant l'occupation et qui donnaient plus d'importance à nos misères ou nos défaillances qu'aux exemples de dignité ou de solidarité.

Si chacun de nous fouillait dans ses souvenirs, il trouverait de nombreux faits qui, sans être des actions d'éclat, montreraient que, malgré les privations, les souffrances de toutes sortes, les tracasseries ou mesquineries de nos gardiens, la majorité d'entre nous avait su rester digne.

Pour concrétiser ma pensée, je cite deux exemples :

Prisonnier à Dunkerque, un de nous possédait comme fortune quelques francs et un paquet de « Troupes ».

Il se trouvait avec quatre camarades de son unité. Au cours des étapes vers l'Allemagne, pour calmer (?) leurs tiraillements d'estomac, ils fumèrent seize cigarettes. Arrivé à ce terme, le détenteur du paquet décida que désormais tous se priveraient de tabac et les

quatre cigarettes restantes furent enfouies dans une poche intérieure de sa capote.

Le 14 Juillet, nos quatre amis, qui n'avaient pas encore été séparés, eurent le plaisir de fêter la « Fête nationale » en fumant chacun une cigarette. Bien entendu les cigarettes avaient été oubliées par trois d'entre eux; elles étaient un peu déformées, mais elles représentaient, outre un chic geste d'amitié, un exemple de volonté de ce camarade qui avait su se préserver de la tentation de les fumer seul, ou d'en faire un fructueux échange, ... pour réserver un plaisir à ses amis.

En septembre 1940 arriva, dans le Kommando où je me trouvais, un petit colis venant de l'Eure. C'était le premier colis arrivant de France. Nous étions vingt. Le camarade qui le recevait l'ouvrit, y trouva un paquet de Gauloises, et son premier geste, avant de finir l'inventaire du colis, fut d'offrir une cigarette à chacun.

Devant la facilité actuelle, nous avons peut-être oublié la pénurie d'antan... mais nous comprenons la beauté de ces petits gestes.

Bien entendu, je te sou mets cette idée pour ce qu'elle vaut. Cite de ma lettre ce qu'il te plaira si tu le juges utile.

J'arrête là ma longue épître; elle te sera au moins une consolation. Cordialement à toi :

Louis Maurel.

### RECHERCHES

Le Bureau de l'Amicale se demande quel est le camarade qui a posté, rue Bleue, Paris 83, le 3 janvier, un mandat de 500 francs.

Comme nom de l'expéditeur, il a mis « Stalag II C, 68, rue de la Chaussée-d'Antin » et au dos il a ajouté : « Pour l'abonnement du journal « Le Lien », Amicale de Camp du Stalag II C.

Nous serions heureux qu'il se fit connaître, afin de pouvoir l'inscrire comme cotisant pour 1955.

Le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre fait appel à notre concours en vue d'identifier les dépouilles mortelles de deux prisonniers de guerre français inhumés à Anklam et présumés avoir appartenu au Stalag II C.

Il s'agit d'un corps porteur d'un béret kaki et d'une culotte bleu horizon, inhumé en avril 1945 à l'Évangélicher Gemenide Friedhof, section II N, tombe 62, et des restes d'un autre Français, enseveli avec un Italien (identifié), dans la tombe 10 de la même section.

Nous serions très reconnaissants à celui qui pourrait nous fournir quelques renseignements.

Merci beaucoup d'avance.

Le Bureau.

LIRE CE JOURNAL  
C'EST BIEN !!  
LE FAIRE LIRE,  
C'EST MIEUX !!

## AU HASARD DU COURRIER

Maurice Bonin envoie ses « très sincères amitiés » et... ses « encouragements à persévérer dans la voie des relations amicales ».

(Merci, Bonin, car « c'est toujours ça. »)

Edouard Birgy nous prie de « transmettre ses meilleures amitiés à tous les camarades ».

Raymond Granger reçoit avec plaisir notre « Lien » et nous remercie.

(Merci de notre part, Granger; merci également des adresses que tu nous transmets.)

Pierre Vacheron présente ses « vœux de bonne année, de prospérité pour l'Amicale » et envoie « ses amitiés à tous ceux du Stalag et en particulier à ceux du Nordenham ».

(Merci de la part de tous, mais, quant à accélérer la fréquence de parution du bulletin, je crois que tu comprends qu'il ne peut en être question.)

Bernard Schlienger envoie ses « amitiés à tous ».

Fernand Denis nous prie de transmettre « le bonjour aux anciens du II C et tout particulièrement à ceux du Nordenham et à l'abbé Henri Hubert, ancien aumônier du bateau ».

Jean Remond envoie ses « meilleurs vœux pour l'Amicale et tous ses membres ».

Gaston Quinson nous prie de transmettre ses « amitiés à tous ».

André Audin envoie « bien le bonjour aux membres du Bureau de l'Amicale, ainsi qu'à ceux du Kommando de la Hutte-Kraft ».

René Rouvière envoie ses « amitiés à tous », et Charles Bal ses « meilleures amitiés et ses félicitations à l'équipe de rédaction ».

Marcel Gorel nous transmet son « amical souvenir à tous », et Alexandre Teboul, son « bon souvenir avec ses sincères amitiés ».

Le Secrétaire.

## LA RENTRÉE DES COTISATIONS

(Suite)

GUILLAUD Auguste  
 GIRARD Henri  
 RIOU Léon  
 RENAUDIE Joseph  
 RICHY Maurice  
 RENAULT André  
 REY Fernand  
 REVOL Robert  
 ROUSSET Fernand  
 LEBATARD Jean  
 RELANGE René  
 RIVOLLIER Auguste  
 LESAULNIER Maurice  
 LEFEBVRE Robert  
 LENAUDIE Georges  
 LE COADOU François  
 RICHARD François  
 ROLAND Henri  
 RZEPQOVICZ Jacques  
 ETIENNE Marcel (1954-1955)  
 FLORENCIE Jean  
 FABRE Jean  
 FEDERECI Jean (1954-1955)  
 GROSJEAN Roger  
 GRAL Emile

LE BRUN Guillaume  
 GOUVEIC Jean  
 GOUTAUDIER Marius  
 GUILLEMETTE Cyrus  
 GUILLEMARD Maurice  
 GRALL Pierre  
 ROY André  
 ROBERT Henri  
 LEFEBVRE Charles  
 LECRON Edouard  
 LAVIELLE André  
 GUENET André  
 GRAS Jean  
 GROSSET Marcel  
 GRANCY André  
 GRANVAL André  
 GERMAIN Léon  
 GREGOIRE Julien  
 GOUASIL Gaston  
 GOTREAU Eugène  
 GODIN Marcel  
 GOMER Jean  
 GOIFFON Charles  
 GAYOU Pascal  
 GOUA Jacques

(Voir la suite page 4)



L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

Avec un retard de plus de trois mois, — mais n'y sommes-nous pas accoutumés, — le Parlement vient d'achever la discussion du budget, notamment des chapitres concernant le ministère des A.C. et V.G. et dont l'examen avait été inter-

## Au Groupement Lyonnais

Le Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise a tenu son Assemblée générale annuelle le dimanche 13 mars.

Auparavant, une importante délégation était allée déposer une gerbe et se recueillir devant le monument aux morts de la ville de Lyon.

A ce geste de fidélité au souvenir participaient notamment : Seydoux, Simonneau et Toucane, président et vice-présidents de l'U.N.A.C.; Pagay, délégué national pour la Province; Morizot, président du groupement lyonnais, et les représentants des Amicales nationales : Vaysset et Lautard (I A-I B); Mery (III); Pochtovitz (IV B); Berthet (VII); Vila (IX C); Mercler et O'Gravil (XII); Roche-reau (XVII B); Magnard (XVIII); Pruvost (325).

L'Assemblée générale du groupement, tenue en la salle d'audiences du Conseil des Prud'hommes, s'est déroulée, sous la présidence de Morizot, en présence, outre de nombreux camarades et des représentants de l'U.N.A.C. et des Amicales nationales déjà nommés, de MM. Lafuge, directeur interdépartemental du Ministère des A.C. et V.G.; Mallaret, secrétaire général de l'Office départemental; M. Fauconnet, adjoint au maire; Terrot, président de l'A.D. du Rhône des C.P.G.; Nougéin, de l'A.D.D.T.; Dantin, président de la section lyonnaise de l'U.N.E.G.; Durand, président de l'Association des anciens P.G. des P.T.T., et du représentant de l'Association des cheminots C.P.G.

Morizot, après avoir remercié les assistants d'être venus si nombreux, constate avec joie la progression constante des effectifs amicalistes groupés pour l'entraide, pour la solidarité.

Lacruche, secrétaire, puis Chate-noud, trésorier, et Thibert, au nom de la Commission de Contrôle, présentent le rapport moral et les comptes rendus financiers, qui font ressortir la parfaite vitalité et le complet équilibre budgétaire du groupement et qui sont adoptés à l'unanimité.

Pagay, délégué de l'U.N.A.C., prend ensuite la parole pour faire ressortir les résultats obtenus dans la voie de l'unité ou tout au moins de l'union entre tous les anciens combattants, P.G. et résistants, grâce au bon fonctionnement d'un Comité de coordination et d'un Comité de liaison.

En conclusion, il remercie Morizot et toute son équipe pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé.

Il est ensuite procédé à l'unanimité au renouvellement du Bureau, ainsi composé pour l'année 1955 : Président : Morizot (III); vice-présidents : Bornat (XII),

## LE BUDGET DES A. C. ET V. G. DEVANT LE PARLEMENT

rompu le 25 janvier, après un vote unanime marquant la réprobation de l'Assemblée nationale en présence des inqualifiables mesures d'économie que les services de la rue de Rivoli prétendaient faire supporter aux anciens combattants et aux victimes de guerre.

Devant l'attitude très ferme, en cette matière, des représentants du pays, nos perpétuels adversaires ont fait marche arrière et ont présenté des lettres rectificatives comportant d'assez importantes améliorations.

Dans ces conditions, après trois jours de débats, l'Assemblée nationale a voté l'ensemble du budget des A.C. et V.G., par 400 voix contre 209. De son côté, le Conseil de la République, mises à part quelques modifications que devait ensuite accepter l'Assemblée nationale, a homologué les chapitres en cause, le 31 mars.

Peut-on dire que nous ayons sujet d'être satisfaits des textes ainsi votés. Hélas ! non, car ils ne répondent pas à bon nombre de nos justes revendications.

C'est ainsi que rien n'a été obtenu en ce qui concerne l'« uniformisation » de l'âge de la retraite du combattant, pas plus qu'en matière d'augmentation du taux de la retraite entre 50 et 65 ans.

Même absence de résultat sur la question des soldes de captivité, question dont on nous objecte toujours qu'elle dépend du ministère de la Guerre, mais dont celui-ci ne se soucie jamais d'envisager le règlement.

D'autre part, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir catégorique quant à l'extension des bonifications d'ancienneté aux agents des services nationalisés ou concédés, et quant à l'élargissement au bénéfice des P.G. des délais de présomption d'origine en matière d'invalidité.

Par contre, des crédits ont été accordés qui permettront, cette année, le financement régulier du plan quadriennal et l'application du rapport constant aux invalides, aux veuves, aux orphelins et aux ascendants, sans que, toutefois, ces derniers, pas plus que les pensionnés à moins de 85 %, aient obtenu la parité indispensable en toute justice.

De même, sur la question du pécule, de très sensibles améliorations ont été arrachées à la mauvaise volonté des « financiers » :

Tout d'abord est abolie l'iniquité contre quoi nous nous sommes toujours élevés et qui privait du droit au pécule les ascendants n'ayant pas bénéficié de l'allocation militaire du P.G. décédé, ainsi que les veuves ayant contracté mariage avec des P.G. après le retour de captivité, et les orphelins nés de ce mariage. Les uns et les autres auront désormais les mêmes droits que les ayants cause précédemment définis.

Par ailleurs, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tiers du pécule nous seront versés à partir des 1<sup>er</sup> janvier 1956 et 1<sup>er</sup> janvier 1958, c'est-à-dire en quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954, au lieu de six ans.

Enfin le ministre des A.C. et V.G., M. Triboulet, a formellement promis que du personnel serait mis

### ENTRE NOUS

Notre ami M. Christian Talamon, avocat au Conseil d'Etat, membre du Bureau directeur de l'U.N.A.C., a été élu, pour l'année 1955, président de la Famille Judiciaire, Association des anciens P. G. appartenant aux professions judiciaires.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Notre camarade du VIII C, M. Stéphan, directeur interdépartemental de Rouen du ministère des A.C. et V.G., vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Puisse-t-il trouver ici l'expression de la part réelle que nous prenons à son deuil.

à la disposition des directions interdépartementales pour leur permettre de terminer l'examen des dossiers avant le 30 septembre 1955 !...

Nous en acceptons l'augure.

Mais, malgré de multiples interventions des défenseurs de notre cause, il a été impossible d'obtenir le rétablissement de l'intérêt de 2,75 %, pourtant prévu par des textes légaux.

Et, surtout, — et cela ne doit échapper à aucun de nos camarades, — un terme de forclusion à

## A l'Assemblée de l'U.N.A.C.

En présence de nombreux dirigeants des Amicales, de notre camarade Pierre Lis, directeur interdépartemental de Paris du Ministère des A.C. et V.G., de plusieurs délégués de Province, — parmi lesquels, Pagay, délégué national; Morizot, président du Groupement lyonnais; Deschamps, de Marseille; Duguey, de l'Orne, — a eu lieu, le samedi 26 mars, l'Assemblée générale annuelle de l'Union nationale des Amicales de camp.

Entouré de Toucane, vice-président; Gain et Pascaud, secrétaire général et secrétaire adjoint; Langevin et Rochereau, trésorier et trésorier adjoint; Barrier, Berthet, Riché et Talamon, membres du Bureau directeur, René Seydoux, — après avoir constaté que l'Assemblée réunissait 91 mandats sur 112, — donne immédiatement la parole à M. Lis qui, comme l'an dernier, veut bien « faire le point » sur les questions en cours de règlement, particulièrement sur celle du pécule.

Avec son habituelle précision, le directeur interdépartemental de Paris expose les derniers résultats apportés en cette matière par les débats qui se sont déroulés devant l'Assemblée nationale lors de l'examen des chapitres du budget du Ministère des A.C. et V.G.

Nous résumons, par ailleurs, les décisions intervenues sur ce sujet et, d'autre part, nous nous proposons de reproduire par la suite la très complète étude faite par M. Lis.

Notons toutefois, dès maintenant, que, des chiffres par lui présentés, il ressort que le plus gros du travail incombant à l'administration est maintenant fait et que nous pouvons espérer en voir la fin avec celle de l'année 1955.

Seydoux remercie notre hôte de son intéressante allocution vivement applaudie par l'assistance, puis donne lecture d'un télégramme de Simonneau exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée, empêché qu'il est par des obligations professionnelles dont la charge croissante, d'ailleurs, le met dans l'impossibilité de continuer à mener au sein du Bureau directeur de l'U.N.A.C. le bon combat pour le regroupement et la solidarité.

Notre président exprime ses regrets, dont il est certain qu'ils seront partagés par tous ceux qui ont pu apprécier les multiples qualités de Simonneau, toujours sur la brèche depuis tant d'années et toujours aussi dynamique, aussi plein de foi dans notre commun idéal.

Et l'assistance tout entière s'associe à un hommage aussi mérité, tandis que s'ouvre la discussion

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

été fixé pour le dépôt des demandes de pécule : le 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir très prochainement sur cette ultime manœuvre des « rongeurs de créances ».

Marcel-L.-C. Moyse.

sur le rapport moral présenté par Gain et dont l'abondance des matières nous contraint à ajourner la publication.

Ce rapport est d'ailleurs adopté sans grande discussion, comme le sera immédiatement après le rapport financier présenté par Langevin.

Seule la question des délégués de Wehrkreise amène quelques explications de Manin (II C), Branger (IV B), Durand (XI A) et Sallé (325) sur la position, en cette matière, de leurs Amicales respectives.

Bernheim (VI C) présente ensuite une motion tendant à nommer Simonneau membre d'honneur du Bureau directeur de l'U.N.A.C. Mais Seydoux lui fait remarquer qu'outre que les statuts de l'U.N.A.C. ne prévoient pas cet honariat, il n'est pas « impensable » que, — et nous le souhaitons tous, — Simonneau puisse dans l'avenir reprendre un poste actif parmi nous. Par conséquent, l'honorariat serait prématuré.

On passe ensuite au renouvellement d'une partie du Bureau où cinq sièges sont à pourvoir. Les deux membres sortants qui se représentent : Seydoux (III, X C) et Berthet (VII) sont réélus à l'unanimité à mains levées. Sont ensuite élus à l'unanimité moins une voix : Bernheim (VI C); Lautard (I A-I B); Méry (III).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget, discussion d'ordre technique dont nous ne voudrions pas lasser nos lecteurs et qui se termine par un ralliement unanime aux propositions, fort sages comme toujours, du Bureau, malgré les lourdes charges qu'impose à chaque Amicale le désir de conserver notre siège social.

L'Assemblée générale avait été précédée, dans la matinée, par une réunion de travail, présidée par Gain, secrétaire général de l'U.N.A.C., et à laquelle assistaient Pagay, délégué national pour la Province; Morizot, président du groupement lyonnais; Duguey, délégué pour l'Orne, et des représentants des Amicales nationales des Stalags II B, II D/E, III, IV C, V A, V B, VI C, IX C, XII, XIII, XVII A, XVII B, etc.

Bertrand et Nicolas, délégués respectivement pour les Vosges et l'Hérault, s'étaient fait excuser.

La séance a été consacrée à l'étude de la liaison des Amicales nationales avec les sections de province, liaison qui semble donner des résultats améliorés malgré quelques erreurs de détail faciles à corriger.

Entre cette réunion et l'Assemblée générale eut lieu un repas amical qui se déroula dans l'habituelle ambiance de camaraderie.

M.-L.-C. M.

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER  
ORFÈVRE  
HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg  
Saint-Honoré

et

85, avenue  
du Général-Leclerc

## UNE IMPORTANTE SOURCE D'ÉCONOMIES

Depuis bientôt six ans que nous avons fait connaître à nos camarades les importants avantages offerts par les Carnets d'Achats du Groupement Economique, nombreux sont ceux qui en ont utilisé les bons.

Ils ont ainsi bénéficié, dans les multiples maisons adhérant à cet organisme, soit de réductions allant de 10 à 25 %, soit de prix de gros ou de fabrique.

En outre, ils ont pu jouir, — sans majorations, sans formalités et sans enquêtes, — d'intéressantes facilités de paiement pour tous leurs achats, même groupés, d'un minimum de 20.000 francs.

Pour obtenir ces crédits, il leur a suffi, — comme il suffira à tous les membres de nos Amicales, désireux de suivre leur exemple, — de s'adresser directement, en se recommandant de l'U.N.A.C., au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>) (Métro : Gare de l'Est), ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes), sans interruption, de 9 à 19 heures.

Les seules pièces à fournir sont : le dernier bulletin de salaire ou de pension; la dernière quittance de loyer; la dernière quittance de gaz ou d'électricité; la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale, ou une pièce en tenant lieu; enfin, le Carnet d'Achats.

Si vous n'avez pas reçu ce carnet, que nous avons envoyé récemment, encarté dans notre journal, à nos adhérents de la région parisienne; si vous l'avez épuisé ou si vous habitez la Province, demandez-le au G.E.A., en joignant 20 francs de timbres pour frais de port.

Et, puisque nous parlons de nos

camarades de Province, — dont certains nous ont souvent demandé si le G.E.A. n'avait pas de ramifications hors Paris, signalons, à ceux habitant le département du Nord, que le Groupement vient d'organiser à Lille un réseau de maisons consentant les mêmes conditions avantageuses et dont ils trouveront la liste dans un carnet spécial qu'ils pourront se procurer en envoyant 20 francs de timbres au G.E.A., 62, boulevard de la Liberté, Lille (Nord). Téléphone : Lille 5476-32.

Ajoutons que le G.E.A. organise actuellement de semblables réseaux à Rouen, Nantes et Caen.

A. et R. BARRIÈRE frères  
VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde)

Prix spéciaux aux Amicalistes de la part d'Armand Barrière  
(Ancien de l'Oflag XVII A — Baraque 20)

Habillez-vous chez  
PAUL GUERIN

ex-Rawa-Ruska

Tailleur

(Hommes et dames)

195, avenue de Choisy, 195

(2<sup>e</sup> étage)

Paris (13<sup>e</sup>)

Remise de 10 %

à tous les camarades

POR 68-07...

...TUR 89-92

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

A votre service



**L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS**

**L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS**

**COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE DES SOINS GRATUITS**

ou vous soigne une infirmité pensionnée. Dites bien à votre médecin que vous comptez utiliser votre carnet de soins. Si le praticien refuse ce carnet, n'hésitez pas à rechercher un médecin qui veuille bien l'accepter. Vous ne devez ni payer la visite, ni payer la consultation. Un bulletin de votre carnet est détaché par le médecin : il lui servira à se faire rembourser par les Services de la Direction interdépartementale.

Un autre bulletin sera destiné au pharmacien qui devra vous procurer les remèdes. Ici se situe une très grave difficulté : parfois le médecin, mal informé, prescrit une spécialité qui n'est pas autorisée. Conseillez-lui de bien veiller à ses prescriptions, le pharmacien étant obligé de refuser de prendre en charge les prescriptions qui ne seraient pas en accord avec la liste officielle des spécialités auto-

Dans notre précédent numéro nous avons traité du droit à pension des anciens prisonniers de guerre et des anciens combattants en général.

Nous poursuivons aujourd'hui cet exposé par une étude des Services des soins gratuits.

Cette documentation devra être considérée avec infiniment d'attention par nos camarades car elle leur évitera, dans l'avenir, de commettre certaines erreurs.

risées par les soins gratuits. Hélas ! la Sécurité Sociale a établi une autre liste, l'A.M.G. en a établi une troisième.

Tous les efforts actuels de l'Administration tendent à uniformiser ces trois listes, et les médecins, nous en sommes sûrs, lui en seraient reconnaissants autant que les pensionnés.

**Les soins spéciaux**

Votre médecin traitant, s'il juge nécessaire de pratiquer ou de faire pratiquer une série de piqûres, une suite de séances d'aérosols, une intervention, dite de petite chirurgie, ne doit pas en prendre la responsabilité sans avoir sollicité l'avis du Service interdépartemental des soins gratuits, où un de ses confrères, en possession de votre dossier complet, jugera si la série de piqûres, la radio ou l'intervention est indispensable.

Dans le cas où votre médecin ne solliciterait pas l'avis préalable, c'est à vous, en fin de compte, qu'il serait demandé de rembourser les sommes imprudemment

engagées au nom de l'Administration.

Si une hospitalisation s'avérait nécessaire, n'oubliez jamais, — et donnez tous éclaircissements à votre famille à ce sujet, — de signaler à votre entrée que vous êtes en possession d'un carnet de soins gratuits et titulaire d'une pension au titre des lois de réparations aux victimes de la guerre.

Si votre hospitalisation s'effectue d'urgence, l'hôpital devra, dans les 48 heures, informer le Service interdépartemental des soins gratuits. Si cette hospitalisation peut attendre, dites bien à votre médecin qu'il sollicite l'accord préalable de l'Administration.

(Tous les hôpitaux et cliniques ne sont pas agréés; vous ne pourrez être pris en charge par les Soins gratuits que si l'établissement est agréé par la Commission départementale.)

**Les soins infirmiers**

Votre médecin, après accord du Service des soins gratuits, peut vous prescrire une série de piqûres et vous avez l'habitude de faire pratiquer ces injections par des infirmiers. Les infirmiers seront habilités à détacher un feuillet de votre carnet de soins; mais, attention ! Si les infirmiers qui s'occupent de vous ne sont pas inscrits sur une liste départementale agréée par la Préfecture, leurs états de remboursement ne seront pas honorés en fin de trimestre.

**Renouvellement des carnets**

Si votre carnet de soins est épuisé, présentez-vous à votre mairie avec le feuillet désigné à cet effet et le renouvellement sera automatique.

**Note importante :**

Un pensionné au taux de 10 % au moins, qui aurait une activité lui permettant de bénéficier des avantages accordés par la Sécurité Sociale, doit déclarer à sa Caisse Primaire qu'il est bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 et des textes subséquents, et demander à remplir un imprimé lui permettant, en cas de maladie, ou de blessure, qui n'aurait aucun rapport avec la maladie ou la blessure pensionnée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, de bénéficier d'un remboursement de 100 % du tarif de la Caisse, au lieu des 80 % habituellement accordés aux autres ressortissants de la Sécurité Sociale. Exemple : tel pensionné au taux de 25 % pour sclérose pulmonaire, qui souffre d'un abcès à la jambe, doit être remboursé par la Sécurité Sociale à 100 % du tarif de la Caisse pour les frais engagés à l'occasion du traitement de cet abcès à la jambe.

Pour l'instant, les Services des soins gratuits existent au chef-lieu de chaque département, aux annexes des Directions interdépartementales des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Une réforme en cours va peut-être changer la texture de ces services, mais ne devra, à aucun prix, en changer l'esprit : ils sont et restent à la disposition des pensionnés de guerre.

**NOUVELLES...**

**Distinction**

C'est avec plaisir que nous avons relevé au « Bulletin Officiel » la nomination dans l'ordre du Mérite combattant, au grade de commandeur, de M. Jean Volvey, secrétaire général de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, des évadés et otages 1914-1918 et président de l'Union départementale de la Seine de l'U.F.A.C.

**L'attribution de la Carte du Combattant**

Nous avons récemment publié les chiffres communiqués par l'Office national des A.C. et V.G. et qui montrent la lenteur des travaux d'attribution de la Carte du Combattant à travers la France.

Aussi bien nous est-il agréable

de constater qu'il est des départements où les opérations se poursuivent avec plus de célérité.

Pour aujourd'hui, nous citerons en exemple le cas de l'Orne, sur lequel notre camarade René Duguey, délégué de l'U.N.A.C. pour cette région, a bien voulu nous fournir une intéressante documentation arrêtée au 25 mars 1955.

A cette date, il avait été reçu 11.660 demandes et 3.904 cartes étaient délivrées. 383 dossiers étaient en cours de vérification par l'autorité militaire; 1.439 restaient en instance à l'Office départemental et 126 à l'Office national.

Parmi les 1.439 demandes en instance, il faut noter qu'un certain nombre sont incomplètes dont beaucoup seront à rejeter définitivement tandis que d'autres représentent des cas spéciaux (aviation, prévoyé, etc.).

La commission de la Carte, dont

**..ET ECHOS**

les séances avaient lieu, à l'origine, tous les quinze jours, ne se réunit plus qu'environ tous les trois mois, lorsqu'il y a au moins 200 demandes à examiner. Lors de sa dernière réunion, — 25 mars, — ont été étudiées les demandes susceptibles de bénéficier des dernières bonifications (3<sup>e</sup> liste reçue le 4 mars).

Et Duguey de conclure : « Ce magnifique résultat a été obtenu grâce à l'autorité et à la compétence du dynamique secrétaire général, M. Labare, avec lequel nous entretenons des rapports très cordiaux et auquel je tiens à rendre hommage ».

Est-il besoin de dire combien nous sommes heureux de nous associer à ces compliments si mérités ?

**DEMANDES D'EMPLOI**

Grégoire William (Ancien du VI D), Longueville (Seine-et-Marne), cherche emploi comme gardien de chantier ou propriétaire où il serait logé avec sa famille (deux enfants).

Ancien XI A recherche situation compatible ou correspondancier, voire tous travaux bureau, même mi-temps. Plan 1947, N° 1240. Faire offres à l'Amicale XI A qui transmettra. Urgent.

Ancien XI A, capacitaine en droit, très au courant législation sociale, recherche situation stable branche personnel ou section technique de contentieux. Sérieuses références morales et professionnelles. N° 911. Faire offres à l'Amicale du XI A qui transmettra. Urgent.

Jeune fille, 22 ans, bachelière, excellentes références, cherche place vendeuse dans librairie-papeterie. Adresser offres au Stalag VIII G, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).

**RECHERCHES**

Bruni Jean, ex-Stalag IV G, rapatrié comme D.U. du Stalag 325, hôpital de Lemberg, le 1<sup>er</sup> septembre 1943, recherche camarades susceptibles de lui apporter leur témoignage sur les faits suivants : alors que le train sanitaire, qui les ramenait en France, se trouvait aux environs de Berlin, le 3 ou le 4 septembre 1943, Bruni et ses camarades de compartiment ont caché et ainsi fait évader un prisonnier de guerre français, originaire, croit-on, de la Somme et qui fut ensuite pris en charge, à l'arrivée à Nancy, par le Service sanitaire français. Adresser les réponses au Stalag 325, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).

Derhet Marcel, incorporé au 39<sup>e</sup> R. A.F., fait prisonnier à Saint-Dié, le 17-6-40, recherche camarades de ce régiment pour attestation de présence. Carte du Combattant. Adresser les réponses au Stalag XI A.

Loiseleur Gilbert, du 190<sup>e</sup> R.A.L.T., 11<sup>e</sup> batterie, 4<sup>e</sup> groupe, fait prisonnier

à Aubenton (Ardennes), recherche des camarades, en particulier de la région de Valenciennes, pouvant fournir attestation de présence dans cette unité. Carte du Combattant. Adresser les réponses à M. Turpin Robert, place A.-Briand, à Nonancourt (Eure).

**LA BONNE MONTRE DE BESANCON « ROCHDHOR »**



**HORLOGERIE F. FUSIER (ex-P.G.)**

La maison de confiance Magasins, ateliers et bureaux 128, rue de Dôle, Besançon (Doubs) Vente directe à la clientèle P.G. au prix de fabrication Conditions spéciales sur certains achats

Élégante montre-bracelet moderne pour homme ou dame, 16 ou 17 rubis, mouvement ancre, antichoc, trottéuse centrale, antimagnétique, boîte étanche plaqué or, sur cuir ou daim, avec bulletin de garantie, au prix de : 5.500 fr. Envoi gratuit du catalogue dans toute la France. Ecrivez-nous vite, satisfaction assurée. Règlement à réception de la facture. O.C.P. : 1357-24 Dijon

**Ancien prisonnier de guerre, n'oubliez pas que tu n'as que jusqu'au 31 décembre 1955 pour faire valoir tes droits au PECULE**

**Ancien prisonnier de guerre, n'oubliez pas que le 31 décembre 1955 est la date limite pour déposer ta demande de PECULE**

Sans intermédiaires, directement à votre domicile... et beaucoup moins cher

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS - 18<sup>e</sup>

**RADIO-CARILLON A. NOËL EX P.G.**

Depuis 1945, fournisseur spécialisé des Camarades A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE • Métro : BARBÈS-ROCHECHOUART



DIM. : 44 x 28 x 22

**CARILLON 624 - 6 LAMPES**  
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES  
EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEILLEURS SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION, RONCE DE NOYER OU GENRE PALISSANDRE

17.600<sup>F</sup>



**CADRE ANTIPARASITES A AIR**  
INCORPORÉ ET ORIENTABLE, LE SEUL APPAREIL EFFICACE CONTRE LES PARASITES ET PERMETTANT LA SÉLECTION CONVENABLE SUR LES GRANDES ONDES DE RADIO-LUXEMBOURG ET DU NOUVEAU ÉMETTEUR A GRANDE PUISSANCE EUROPE I.

**CARILLON 666**  
6 LAMPES QUATRE GAMMES H. P. 195

22.400<sup>F</sup>



**CARILLON 777**  
7 LAMPES AVEC ÉTAGE H. P. H. P. 210

25.400<sup>F</sup>

**RADIO-ÉLECTROPHONE 926**  
6 LAMPES - CADRE ANTIPARASITES  
MAGNIFIQUE ENSEMBLE RADIO ET PHONO DISQUES STANDARDS et MICRO-SILLONS MOTEUR TROIS VITESSES - DEUX SAPHIRS

32.400<sup>F</sup>

**GARANTIE 100 %**  
CONSTRUITS POUR DURER  
MÉS APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS  
PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE COMPRIS  
LAMPES HUIT MOIS

**GRAND CHOIX** RÉCEPTEURS 6 A 8 LAMPES COMBINÉS RADIO-PHONO

**CATALOGUE gratuit** EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

**FACILITÉS DE PAIEMENT**

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI**  
(Ancien P.G.)  
Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

**TRAPEAU POUR SOCIÉTÉS MAIRIES**

**A. ROBERT**  
TAIN (DROINE)  
INSIGNES  
FLEURETTES  
ET TOUS ARTICLES POUR FÊTES

Toutes les décorations officielles



**SUZE GENTIANE**



# LE DROIT A PENSION DES ANCIENS P. G.

Qu'il soit ou non en possession de la Carte du Combattant, l'ancien prisonnier de guerre qui estime avoir subi un préjudice physique, à la suite de sa mobilisation et de sa captivité, peut se mettre en instance de pension devant la Direction interdépartementale du ressort de son domicile.

Il est rappelé, à ce sujet, que la liste des Directions interdépartementales et leur compétence territoriale ont été déterminées précédemment dans ces colonnes.

## La demande de pension

Cette demande doit être adressée sur papier libre, soit au Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre du ressort, soit à M. le Médecin-Chef du Centre de Réforme de la Direction interdépartementale des A.C.V.G. de...

Sans qu'il soit possible d'imposer une forme, voici celle que nous vous recommandons :

Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil) adresse, grade dans les réserves, à Monsieur le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants... ou Monsieur le Médecin-Chef du Centre de Réforme...

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire examiner en vue de la reconnaissance éventuelle de mes droits à pension.

Il n'est nul besoin que cette lettre soit recommandée. Par contre, il convient de préciser les infirmités pour lesquelles vous souhaitez être examiné.

Exemple :  
— Troubles cardiaques;  
— Troubles pulmonaires;  
— Rhumatismes;  
— Troubles gastro-intestinaux;  
etc...

Après la réception de cette demande, le service compétent accuse réception et transmet des feuilles administratives en double exemplaire dans lesquelles est encartée une feuille, dite du Code de la Famille.

Même si, au fait de votre activité salariée, vous percevez les allocations familiales, il conviendra de remplir cette troisième feuille avec soin.

Après avoir fait retour, au Centre de Réforme, des feuilles administratives et de l'imprimé traitant du Code de la Famille, vous devez attendre d'être convoqué pour les expertises. Les frais de déplacement sont payés, suivant des tarifs, hélas ! trop faibles, mais constants.

Quand vous êtes appelé pour l'expertise, munissez-vous de tous les documents médicaux originaux qui pourraient être en votre possession.

Les experts ayant déterminé le taux d'invalidité, vous serez avisé de la proposition qui vous est faite avant même d'être présenté devant la Commission de Réforme. Si vous acceptez ce taux, faites-le connaître et vous pourrez, ainsi, être dispensé d'un nouveau déplacement. Cette acceptation ne préjuge en rien de vos droits ultérieurs à un recours devant le tribunal.

La Commission de Réforme, — devant laquelle vous avez le droit de vous faire assister par votre médecin traitant, — peut modifier, dans des cas assez rares, les propositions de l'expert. Elle statue également sur l'aptitude physique permettant au Recrutement, soit de vous maintenir « service armé », soit de vous classer « service auxi-

liaire » ou de vous réformer temporairement ou définitivement.

La Commission de Réforme est un organisme militaire et ne fait qu'une proposition.

A la suite de la Commission de Réforme, vous recevrez un formulaire 15 et un modèle 12, le premier devant demeurer en votre possession, le deuxième destiné, si vous avez au moins 25 % d'invalidité, à vous faire obtenir, par l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre, une carte de réduction sur les chemins de fer (de 25 à 45 %, réduction de 50 %; 50 % et plus, réduction de 75 %).

Certains grands malades peuvent obtenir une carte mentionnant la « station pénible debout » qui leur accordera une priorité, à l'occasion de leurs déplacements, ou, dans des cas plus douloureux, une carte à double barre rouge leur permettant de se faire accompagner par un guide qui bénéficiera de la même

Une chambrée de douze hommes, qui contenait vingt-quatre prisonniers sur des lits à deux étages, dans un camp de l'Autobahn — l'auto-baigne, disions-nous, — fin 40, au Stalag II B.

Vingt-quatre types de tout âge, de toute condition sociale, vingt-quatre caractères différents et un seau pour pisser la nuit, vingt-quatre manies à loger autour de deux tables pas bien grandes, pour manger la soupe du soir — la seule — écrire la lettre en France, reprendre les chaussettes ou faire la belote le dimanche.

C'était sûrement pour ne pas gêner les autres que Christophe avait résolu une fois pour toutes de manger assis sur son lit, les jambes bien rangées devant le placard mitoyen, la tête un peu incli-

réduction de 75 % sur le prix des voyages.

Au moment où vous recevrez les modèles 15 et 12, le Service des soins gratuits de votre département recevra un modèle 10, vous permettant, sur votre demande, d'obtenir le bénéfice des soins gratuits.

NOTE IMPORTANTE. — Tout pensionné de 10 à 80 % doit faire une demande pour bénéficier des soins gratuits. A partir de 85 %, le service compétent doit vous établir, sans plus attendre, le carnet de soins.

Les détails concernant les soins gratuits sont d'ailleurs examinés en page 3 de ce numéro.

NOTE IMPORTANTE. — Tout pensionné de 10 à 80 % doit faire une demande pour bénéficier des soins gratuits. A partir de 85 %, le service compétent doit vous établir, sans plus attendre, le carnet de soins.

Votre dossier médical, accompagné de la proposition de la Commission de Réforme, est alors transmis, dans un délai qu'il serait souhaitable de voir ramené au minimum compatible avec les besoins du postulant, au Service interdépartemental des Pensions.

En application de la loi du 3 septembre 1947, le Directeur interdépartemental a compétence pour établir, à la suite des propositions de la Commission de Réforme, une concession primitive de pension ou une notification primitive de rejet.

## La concession primitive

La concession primitive ne peut être différente de la proposition de la Commission de Réforme.

Si le Directeur interdépartemental estime que la proposition de la Commission de Réforme n'est pas convenable, il doit faire retour du dossier au Centre de Réforme en exposant les motifs, afin de faire provoquer une commission rectificative.

Si le Médecin-Chef du Centre de Réforme est en désaccord avec le Directeur interdépartemental, le dossier est soumis, pour interprétation, à la Commission consultative médicale qui donne son avis.

Dans tous les cas où la concession primitive est prise en accord

vaches ! », disait-il. Et, à force de privations, il était parvenu à cette fortune fabuleuse : une soupe d'avance !

Donc, chaque soir, après la distribution, il sortait précautionneusement du placard son plat de la veille, remettait la terrine de soupe chaude à la place, et dégustait sa soupe froide.

Une ratatouille fumante de rutabaga, quand on a peiné treize ou quatorze heures à remplir des wagons de sable, ça fait tout de même plaisir. Mais, l'avaler froide, quelle horreur ! Nous n'avons jamais pu le décider à changer de méthode.

« Les vaches, ils ne m'auront plus ! »

Louis Boureau

## LA SOUPE

née à cause de la couchette du dessus. De l'ordre, de la méthode. Préparer à l'avance, sur la couverture, la cuillère à portée de la main. S'asseoir à la bonne place, pas trop sur le bord du fer qui coupe les cuisses. Manger religieusement, sans parler, cuillère après cuillère, pas trop vite pour faire durer le plaisir.

Mais l'extraordinaire, c'est que Christophe mangeait toujours la soupe de la veille !

Il avait encore la hantise de trois jours de wagon à bestiaux passés sans manger, et de quelques démenagements effectués sans vivres. « Ils ne m'auront plus, les

## La rentrée des cotisations

(Suite de la page 1)

GICQUEL Alfred  
GABILLY  
GAIGNARD Raymond  
GANTIER Fernand  
CASSE Louis  
MAUREL Louis  
GANGLOFF Ernest  
ROBIN François  
RIBAUT Jean  
RESELLI Albert  
REGNIER René  
ROUSSELOT Henri  
ROSE Léon  
ROGER René  
ROUX Georges  
DUROT Maurice  
ESCERTE Pierre  
EVARD Abel  
FARLENS Henry  
FAURE François  
FILLATRE Auguste  
FLOQUET Jules  
FONGE Pierre  
LAZORKO Michel  
LESEIGNEUR Pierre  
LARRAZET Pierre  
LEREBOURG Gaston  
LEPRETRE Maurice  
LEQUETTE Martial  
LEBLAY Edmond  
LECUYER Robert  
LARMONNIER Robert  
LAUCHEZ Paul  
LECLERC Georges  
LEPRINCE Germain  
DURAND Henri  
FEUGAS Julien  
DUMAND Pierre  
FOLLIOU Auguste  
LECOMTE Louis  
LHEMANN Georges

VACHERON Pierre  
SCHLIENGER Bernard  
CALVET Jean  
DENIS Fernand  
REMOND Jean  
TAUZIN Albert  
VAULTIER Maurice  
FOURQUAUX Louis  
HANCHIN Ernest  
LANGLAIS Maurice  
QUINSON Gaston  
AUDIN André  
AUZANNEAU Marcel  
MENAGE Raymond  
VIELLEVIE Paul  
SIMONNOT Félix  
JEAN Roger  
COLLART Marcel  
DAUM Raymond  
PEROT Pierre  
CORNET Maurice  
BONIN Maurice  
OLIVIER Fernand  
LAMOUR André  
BOUCHEZ Edmond  
MANIN Gustave  
LAVERDURE Georges  
BAL Charles  
DILLIES Robert  
ROUVIERE René  
MICHEL Pierre  
HERBELIN Robert  
GOREL Marcel  
TEBOUL Alexandre  
BERGER André  
GOUDET Roger  
ROPAGNOL Paul  
LEGRAS Jean  
LEQUY Paul  
HENNUYE Robert  
MICHALLET Maurice

(A suivre)

## AMICALE DE CAMP DU STALAG II C

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
C.C.P. PARIS N° 5003-69

### Bulletin d'adhésion

Je soussigné .....  
Nom ..... Prénoms .....  
Date et lieu de naissance .....  
Profession .....  
Adresse .....  
Mle de Stalag .....  
Kommando N° .....  
déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de .....  
Fait à ..... le .....  
Signature :

cotisation minimum annuelle : 400 fr.  
(Suivant les possibilités de chacun.)

## REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous seconder dans nos efforts de regroupement.  
Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !  
Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas déshéparé.

| NOMS | PRENOMS | Kdo | ADRESSES |
|------|---------|-----|----------|
|      |         |     |          |

Le gérant : Roger GAUBERT  
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris